



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016

## DECISIONS

**Benjamin COLLET (TARBES PYRENEES RUGBY) :** A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Tarbes Pyrénées Rugby / U.S. Dax Rugby Landes du 13 mai 2016, comptant pour la 29<sup>ème</sup> journée de PRO D2, M. Benjamin COLLET est suspendu **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

**M. Benjamin COLLET est donc requalifié immédiatement.**

**Faitotoa Junior FAITOTOA ASA (U.S. DAX RUGBY LANDES) :** A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Tarbes Pyrénées Rugby / U.S. Dax Rugby Landes du 13 mai 2016, comptant pour la 29<sup>ème</sup> journée de PRO D2, M. Faitotoa Junior FAITOTOA ASA est suspendu **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

**M. Faitotoa Junior FAITOTOA ASA est donc requalifié immédiatement.**

**Johann AUTHIER (OYONNAX RUGBY) :** A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre Oyonnax Rugby / Stade Toulousain Rugby du 21 mai 2016, comptant pour la 24<sup>ème</sup> journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a prononcé une interdiction d'accès au banc de touche à l'encontre de Monsieur Johann AUTHIER pour **un match** au motif de « *Contestations des décisions des officiels de match* ».

**Monsieur Johann AUTHIER est donc interdit d'accès au banc de touche pour la prochaine rencontre de TOP 14 disputée par Oyonnax Rugby.**

La Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre d'Oyonnax Rugby.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

T +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr

